

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
PARIS : HAVAS et C^e, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
15 h 16 ^m matin.	5 h. » ^m matin.	6 h. 49 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	8 h. 23 ^m matin.	10 h. 40 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	1 h. 8 ^m matin.
0 » 0 ^m soir.	1 » 40 ^m soir.	2 » 51 ^m soir.	3 » 56 ^m soir.	4 » 22 ^m soir.	5 » 51 ^m soir.	10 h. 33 ^m — 11 h. 22 ^m soir.	4 » 39 ^m »
11 1 ^m » »	5 » 40 ^m »	7 » 34 ^m »	8 » 46 ^m »	9 » 28 ^m »	10 » 55 ^m »	* * *	2 » 48 ^m soir.

Train de marchandises régulier : (Départ de Cahors — 5 h. 15^m matin. Arrivé à Cahors — 7 h. 56^m soir.)

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 33^m matin.

Cahors, 10 Mai.

Le Sénat est rentré en séance jeudi.

La Chambre des députés, on le sait, ne reprendra ses travaux que le 15 mai. Mais dès aujourd'hui, plusieurs commissions se sont réunies au Palais-Bourbon, entr'autres la commission du budget devant laquelle M. Léon Say, ministre des finances, a donné, mardi dernier, les explications les plus satisfaisantes.

Frappée des excédants de recettes qui se produisent dans les premiers mois de l'année 1879 et qui s'élèvent à trente millions, la commission s'est décidée et le ministre a consenti à de nouvelles diminutions d'impôts.

Nous sommes heureux de dire que les nouvelles réductions d'impôts porteront sur les vins en bouteilles et sur les patentes, et que par conséquent le département du Lot est un de ceux qu'elles intéressent le plus.

Voici les détails des explications données par M. le ministre des finances dans la commission du budget.

Il paraît prouvé, en constatant les recettes des quatre premiers mois de 1879, qu'il ne faut point considérer les recettes de 1878 comme ayant été anormales. Le mois d'avril 1879 présente en effet, comparativement à avril 1878, une plus-value de 13,431,000 fr., laquelle vient s'ajouter à 16 millions de plus-values réalisées durant le premier trimestre de cette année. Ce fait est d'autant plus remarquable que le mois d'avril 1878 a été celui dans lequel chacun avait dû songer à préparer ses approvisionnements en vue des consommations de l'Exposition.

En présence de cette situation budgétaire satisfaisante, M. Léon Say a fait connaître à la commission des finances qu'il consentait au rétablissement dans le projet de budget de 1880 des 10 millions d'évaluations que dans un but de sage prévoyance M. le ministre des finances avait retranchés.

M. Wilson, rapporteur de la commission, proposait une série de réductions s'élevant au total, à 4,456,000 fr. M. Léon Say a accepté une réduction de 2,093,000 fr. portant d'une part sur l'évaluation de remises aux percepteurs et aux receveurs de l'enregistrement, d'autre part sur le chapitre des pensions civiles.

Mais M. le ministre des finances a défendu énergiquement les évaluations budgétaires quant aux dépenses des manufactures de l'Etat, des contributions indirectes et de l'administration centrale.

Quoique la commission des finances n'ait pas encore fini de conférer avec tous les ministres, il paraît probable que l'ensemble des réductions afférentes aux divers ministères s'élèvera, y compris les 2 millions du ministère des finances, à environ 6 millions.

Dans cette hypothèse, la commission du budget a donc une latitude de 16 millions pour opérer un dégrèvement supplémentaire en sus des dégrèvements compris dans le projet primitif de budget présenté par M. Léon Say.

M. le ministre des finances a été alors amené à passer en revue les différents impôts qu'on pourrait révoquer ou abolir. Il a rappelé que MM. Caduc et Rondier ont déposé un amendement ainsi conçu :

« A partir du 1^{er} janvier 1880, les droits perçus sur les vins en bouteilles seront les mêmes que ceux perçus sur les vins en cercles. »

Il s'agit là, suivant M. Léon Say, d'une réduction de 1,600,000 fr. demandée avec instance par les chambres de commerce de Bordeaux et de Beaune. Cette surtaxe ne frappe pas, comme on l'avait cru, les vins d'un prix élevé; elle n'a donc pas atteint le but qu'on s'était proposé. Comme conséquence de cette modification à la législation sur les vins en bouteilles, il y aurait lieu de remanier l'assiette de la taxe sur les liqueurs, eaux-de-vie en bouteilles, absinthes, et sur les manquants des marchands en gros. Cette seconde réforme coûterait 4 millions, ce qui ferait, avec la réduction à provenir de l'abolition de la surtaxe des vins en bouteilles, une perte totale de 5,600,000 francs.

En ce qui concerne l'impôt sur le papier, M. Léon Say a indiqué qu'il produisait 16 millions dont il faut déduire 1,300,000 fr. pour remboursements à l'exportation. La suppression de cet impôt amènerait une perte nette de 14,700,000 fr. d'où l'on pourrait déduire au besoin 400,000 fr. représentant l'impôt consommé et payé pour les services publics.

Un autre impôt qui constitue une entrave à l'industrie est celui qui pèse sur la bougie et la stéarine. M. Camille Sée a présenté à ce sujet un amendement ainsi conçu :

« Supprimer l'impôt sur la stéarine et les bougies, évalué à 7,388,000 fr., et réduire d'autant le chiffre total de l'évaluation du produit des contributions indirectes. »

Il résulterait en conséquence, pour l'Etat, une perte de 7,338,000 fr.

Dans la pensée de M. le ministre des finances, le dégrèvement le plus important, parce qu'il aurait les conséquences les plus favorables et les plus étendues, serait l'abolition de 15 à 20 centimes extraordinaires sur les patentes. Ce dégrèvement s'ajouterait, bien entendu, à celui qui a été déjà proposé par M. Léon Say dans son projet de budget de 1880 au profit des 4^e, 5^e et 6^e classes de patentables. Ce dégrèvement procurerait un allègement d'environ 10 millions dont profiteraient plus de 920,000 contribuables.

La commission a entendu les explications de M. Léon Say; mais elle ne s'est pas prononcée sur la priorité à donner à ces dégrèvements.

La maladie de l'ex-prince impérial est démentie par le Pays et l'Ordre, mais il est

incontestable qu'il est au moins atteint d'une indisposition causée par le climat du Cap.

L'âge du jeune et malheureux prince, qui porte un nom si redoutable et sur lequel pèse un si terrible héritage, donne tout lieu de dire qu'il se rétablira; mais, dans la situation actuelle, comment ne pas constater que toute la doctrine impérialiste repose sur la tête d'un adolescent?

Supposez cet adolescent disparu. Que laisserait-il derrière lui?... un oncle qui est son héritier direct, et que la France connaît sous le nom de César déclassé, ou bien sous celui de l'homme des dîners gras du vendredi saint.

Est-il possible que les adhérents sincères, qui restent encore par habitude dans le parti bonapartiste, ne soient pas frappés d'un tel danger, et qu'ils puissent encore croire qu'il y a du côté de l'Empire quelque chose de réel et de pratique?

SÉNAT

Présidence de M. MARTEL.

Séance du 8 mai.

M. Martel, président, ouvre la séance et prononce quelques mots d'éloge à l'occasion de la mort de M. Greffulhe.

Il donne lecture d'une lettre de MM. de Rainneville et Lacave-Laplagne, qui donnent leur démission de secrétaires; elle est motivée par des décisions récentes prises par le bureau et qu'ils ont désapprouvées.

M. de Gavardie dépose une demande d'interpellation à M. le garde des sceaux, sur les graves et nombreuses attaques portées à la dignité de la magistrature.

M. le Royer déclare que l'interpellation peut avoir lieu immédiatement.

Les gauches appuient pour une discussion immédiate.

M. de Gavardie retire sa demande.

M. Chesnelong sollicite l'ajournement de son interpellation au 15 mai courant.

M. Ferry dit qu'il est prêt, mais qu'il ne s'oppose pas au renvoi: il est approuvé.

La prise en considération de la proposition Hervé de Saisy, pour le rétablissement du scrutin de liste, est ajournée; son auteur étant absent et malade.

Le Sénat délibère ensuite sur la proposition de loi Jules Favre, relative à la constitution et à l'administration des tutelles.

Il passera à une deuxième délibération.

M. le président lit l'ordre du jour de la prochaine séance; il y place l'élection de deux secrétaires, MM. de Rainneville et Lacave-Laplagne étant démissionnaires.

On s'ajourne à lundi prochain, après plusieurs votes successifs. Le Sénat n'était presque pas en nombre.

Les divers bureaux des gauches du Sénat se sont réunis.

Le retour à Paris a été décidé unanimement.

La réunion désirerait l'installation du Sénat sur l'ancien emplacement de la Cour des comptes, au quai d'Orsay. Provisoirement elle accepterait de siéger à la salle des Etats aux Tuileries, pour ne pas retarder le retour à Paris.

M. Feray a été chargé de prier le gouvernement de hâter le dépôt d'un projet de loi sur cette question. En tous les cas, le retour à Paris ne pourrait avoir lieu avant la fin de l'année.

La République française publie la note

suivante :

La section de l'intérieur du conseil d'Etat s'est prononcée dans l'affaire de l'archevêque d'Aix. La section a déclaré, à l'unanimité moins une voix, qu'il y avait abus. Tout fait supposer que cette décision sera ratifiée dans la séance générale du conseil d'Etat, qui aura lieu le jeudi 15 mai.

REVUE DES JOURNAUX

Temps.

L'initiative d'une résolution sur le scrutin de liste doit être laissée à la Chambre des députés; et il serait prématuré d'apporter une aussi grave modification à notre système électoral, alors que les pouvoirs de la Chambre, élue au scrutin uninominal, ne sont pas près d'expirer.

Il y a toujours un grand inconvénient à modifier la loi électorale en vertu de laquelle siège une Assemblée, lorsque celle-ci doit durer encore un assez long temps. L'autorité d'une Assemblée se trouve nécessairement affaiblie par la répudiation anticipée du régime électoral sous lequel elle a pris naissance. Faire une nouvelle loi, c'est reconnaître que la loi précédente était mauvaise; c'est par conséquent constater l'existence d'un vice d'origine dans la législation en exercice.

Et, en effet, au lendemain du jour où une loi portant rétablissement du scrutin de liste aurait été votée et promulguée, il faudrait s'attendre à voir nombre de gens réclamer l'application immédiate de la loi, et presser la Chambre de devancer le terme constitutionnel de son mandat. Si même on n'allait pas jusque-là, on essaierait du moins de diminuer l'autorité de la Chambre en lui reprochant d'être le produit d'un système condamné. Un autre inconvénient résulterait de l'adoption immédiate de la proposition de M. de Saisy ou de tout autre proposition analogue présentée soit au Sénat, soit à la Chambre; des élections partielles peuvent être rendues nécessaires avant la fin de la législature. Sous quel régime se feront ces élections? Si elles se font sous le régime de la loi nouvelle, c'est-à-dire au scrutin de liste, on aura ce spectacle toujours regrettable de membres d'une même Assemblée n'ayant pas la même origine légale, ne relevant pas de la même loi électorale. Nous aurons à la Chambre les élus du scrutin uninominal et les élus du scrutin de liste; les uns n'ayant obtenu que les suffrages d'une seule circonscription; les autres étant les élus de tout un département. Ce sont là des situations qu'il faut éviter de faire naître. C'est ce que généralement les Assemblées ont compris. Aussi les lois électorales n'ont-elles été le plus souvent proposées et discutées qu'à l'approche de la fin des législatures. Ces lois, lorsqu'elles modifient sérieusement le système en vigueur, sont, en réalité, la disposition testamentaire des Assemblées, et les Assemblées ne survivent guère à leur adoption.

Par toutes ces raisons, nous ne pensons pas qu'il y ait urgence à voter une nouvelle loi électorale. Nous ne nous faisons, assurément, aucune illusion sur la valeur du scrutin uninominal. L'infériorité de ce mode électoral ne saurait faire doute pour aucun esprit attentif aux leçons de l'histoire, aux données de l'expérience. Le scrutin uninominal a pour inévitable effet l'amointrissement de la liberté du vote, la prépondérance des intérêts locaux sur les intérêts généraux, l'affaiblissement des caractères, l'abaissement des candidats, et en dernier compte une diminution dans la force actuelle des Assemblées. Notre préférence est donc acquise au scrutin de liste; seulement il nous paraît que la question sera plus utilement débattue et résolue aux approches de la fin de la législature actuelle, et lorsque l'établissement d'un nouveau régime électoral ne pourra porter atteinte à l'autorité d'une chambre qui touchera à l'expiration de son mandat.

Journal des Débats.

La circulaire du nouveau gouverneur général

civil de l'Algérie, M. Albert Grévy, marque nettement un fait considérable dans les destinées de notre grande colonie africaine : la substitution du régime purement civil au régime militaire et au régime mixte. C'est la première fois en effet, depuis la conquête, que tous les territoires sans exception, relèvent directement de l'autorité civile. Le programme tracé par M. Albert Grévy est certainement de nature, s'il est exécuté avec suite, à favoriser le développement et la prospérité de la colonisation algérienne ; les grands travaux publics, la création d'établissements de crédit, l'organisation du service des forêts et du service des eaux, le remaniement de l'assiette de l'impôt peuvent et doivent produire les plus excellents effets. La voie est d'ailleurs déjà largement ouverte dans ce sens, et il n'y a qu'à y persévérer. L'initiative individuelle, qui est tout ou presque tout en matière de colonisation, viendra sans doute aider les excellentes intentions de M. le gouverneur général. Depuis quelques années, elle paraît prendre une certaine intensité en Algérie, et c'est la condition nécessaire du succès. Il faut d'ailleurs reconnaître qu'avec le gouvernement civil son expansion devra être plus facile qu'avec le gouvernement militaire, à la condition que ce gouvernement civil veuille bien consentir à se défaire en Algérie des habitudes tracassières et paperassières qui sont le caractère le plus saillant de l'administration française.

M. Albert Grévy ne pouvait pas oublier qu'il y a en Algérie d'autres habitants, que les habitants européens, et l'accession des Arabes à la civilisation qui est un des éléments nécessaires d'un établissement durable et prospère en Afrique devra être la préoccupation la plus sérieuse du nouveau gouverneur général. La constitution de la propriété individuelle est incontestablement un des moyens les plus efficaces pour atteindre ce but. Les pouvoirs législatifs s'y sont successivement appliqués depuis 1851 ; mais il faut malheureusement reconnaître que malgré deux ou trois lois et autant de sénatus-consultes presque tout reste encore à faire. Si M. Grévy mène à bien cette œuvre et que, de plus, il puisse arriver à établir l'état civil des indigènes aussi bien dans les campagnes que dans les villes, il aura rendu à l'Algérie le plus signalé des services, et le régime purement civil débutant par un bienfait aussi considérable sera assuré de la reconnaissance et de l'attachement de tous les Algériens, colons et indigènes.

M. FERRY COMBATTU PAR LUI-MÊME.

Rapprochons des projets de M. Ferry les paroles suivantes que ce nouveau converti au jacobinisme prononçait dans la séance du 12 juin 1875 à l'Assemblée nationale, et qu'un journal de son département, *l'Impartial des Vosges*, a fortement exhumées :

Quant à la diffusion de l'enseignement supérieur, j'admets qu'elle ne doit pas être un monopole de l'Etat, parce que les particuliers, les associations peuvent remplir cette fonction aussi bien et souvent mieux que l'Etat lui-même...

Alors, messieurs, que vous venez de faire une très grande chose, que j'ai faite avec vous, alors que vous venez de proclamer la liberté de l'enseignement non-seulement pour les individus, mais pour les associations.

Le monopole existait dans l'enseignement secondaire. La Constitution de 1848 est faite. Cette Constitution votée par une grande majorité républicaine, honnête et libérale, a placé dans sa nouvelle Déclaration des Droits la liberté de l'enseignement, et c'est l'Assemblée de 1850 qui l'a réalisée ; elle le fait, à mon avis, d'une manière insuffisante.

Et c'est la République de 1875, qui vous a donné la liberté de l'enseignement et qui a supprimé le dernier vestige du monopole universitaire...

Quant à moi, dans l'Assemblée de 1875, j'ai voté le principe de la liberté d'enseignement, je ne regrette pas mon vote, et si la liberté de l'enseignement était atteinte, le jour où elle le serait, je monterais à la tribune pour la défendre.

On lit dans *l'Univers* :

Nos lecteurs seront heureux d'apprendre que les catholiques du diocèse d'Aix vont ouvrir une souscription pour offrir une croix d'honneur à leur archevêque, et lui témoigner ainsi, qu'ils sont avec leur digne pasteur dans la lutte où il est engagé pour la défense des droits de l'Eglise et de l'épiscopat.

L'Union annonce, d'autre part, que le clergé de Tarascon vient d'envoyer une adresse à l'archevêque d'Aix à l'occasion de la poursuite dont il est l'objet en Conseil d'Etat.

Un certain nombre de journaux s'élèvent vivement contre cette adresse, et disent que le clergé de Tarascon a dépassé ses droits, en déclarant que ce serait une gloire de plus pour le prélat s'il était frappé par le Conseil d'Etat.

Tandis que ces faits se passent dans le midi, à Paris diverses personnes appartenant à la co-

lonie étrangère, ont rédigé une pétition aux Chambres où il est dit que le gouvernement les réduirait à l'alternative ou de mettre leurs enfants dans des maisons qui n'ont pas leur confiance ou de quitter la France.

On lit, en outre, dans le *Moniteur universel* :

Plusieurs Anglais résidant à Boulogne, ayant cru devoir adresser aux Chambres une pétition au sujet de l'enseignement supérieur, et le consul anglais de cette ville ayant légalisé leurs signatures, M. le ministre des affaires étrangères, d'accord avec son collègue de l'instruction publique, a adressé à ce sujet des représentations à lord Lyons et même lui a déferé le consul anglais de Boulogne.

INFORMATIONS

Le nombre des conseils généraux qui ont protesté contre les projets de loi de M. Jules Ferry est de 33, représentant un nombre de cantons s'élevant à 1,143

Les conseils généraux dans lesquels on s'est divisé, où l'on a d'une façon indirecte, manifesté peu de sympathie pour les projets de loi Ferry, sont au nombre de 13. Ces conseils représentent un nombre de cantons s'élevant à 384

Les conseils dans lesquels on ne s'est pas occupé de la question et dans lesquels on a refusé d'émettre, malgré les sollicitations de l'autorité préfectorale, aucun vœu en faveur des projets, sont au nombre de 28 ; ils représentent un nombre de cantons s'élevant à 829

Le conseil général de la Corse ne se réunit que dans un mois ; la majorité de ses membres est hostile aux projets de loi. Ce conseil représente un nombre de cantons s'élevant à 62

Les conseils généraux qui ont émis des vœux en faveur des projets, sont au nombre de 12 et représentent un nombre de cantons s'élevant à 390

Ainsi, sur 87 départements représentant 2,808 cantons, 12 seulement, représentant 390 cantons, se sont prononcés pour les lois Ferry.

Le *Journal officiel* a publié le résumé d'un long rapport sur les opérations entreprises par l'administration de l'intérieur pour assurer la conservation des sépultures des militaires français et allemands morts pendant la dernière guerre, rapport qui a été présenté par M. Lepère à M. le président de la République.

Ces opérations ont été la conséquence de l'article 16 du traité de paix signé à Francfort le 10 mai 1871.

Le gouvernement français s'est fidèlement acquitté des obligations qu'il avait contractées envers l'Allemagne. Voulant honorer également la mémoire de ceux de nos soldats qui ont succombé pendant la guerre, il leur a aussi consacré des sépultures où leurs restes mortels seront conservés à perpétuité. Cette œuvre patriotique est maintenant accomplie.

Le rapport du ministre de l'intérieur est divisé en trois parties. Voici la conclusion de la dernière :

La loi du 4 avril 1873 a été appliquée dans 86 départements et dans 1,438 communes, sur le territoire desquelles 87,396 militaires se trouvant ensevelis.

37,859 militaires français et 21,876 militaires allemands reposent dans des sépultures distinctes. L'administration a consacré des sépultures communes à 27,661 autres militaires dont la nationalité ne peut être précisée avec certitude.

L'Etat a obtenu dans les cimetières communaux, à titre gratuit ou onéreux, la concession perpétuelle de terrains qui ont ensemble une surface de 45,142 m. 92. Les tombes des Français occupent 4,919 m. 24 ; celles des Allemands, 5,280 m. 22, et les tombes communes, 2,933 m. 86.

Les entourageages ont une longueur totale de 12,050 m. 34, savoir :

Sépultures françaises 5,739 m. 79
— allemandes 5,373 86
— communes 936 69

Ils ont coûté 395,498 fr. 41.

Les terrains dont l'Etat a payé la concession à perpétuité aux communes, ont entraîné une dépense de 714,225 fr. 27 ; et ceux achetés pour la création de cimetières spéciaux, 20,985 fr. 35.

Les frais d'exhumation et ceux de réunion des

restes mortels dans les sépultures définitives ont atteint la somme de 332,172 fr. 10.

Un grand nombre de propriétaires ayant renoncé à ce qui leur était dû pour l'occupation de terrains où on avait fait des inhumations pendant la guerre, les indemnités n'ont pas dépassé 42,537 fr. 83.

Les communes et les comités privés ont érigé en France 349 monuments funéraires, dont quelques-uns sont très-beaux et très-importants.

Les familles ont élevé 88 monuments sur les sépultures de leurs enfants.

L'autorité allemande en a érigé 69.

Enfin, le gouvernement français a fait construire 25 grands ossuaires surmontés de monuments funéraires. Il y a affecté une somme de 782,477 fr. 25.

La dépense totale s'élève à 2,287,896 fr. 21.

Ainsi se résume l'œuvre des tombes militaires.

Le conseil municipal de Montpellier vient de supprimer une école de Frères. Les 270 mères de famille qui y envoyaient leurs enfants ont adressé la protestation suivante au préfet de l'Hérault :

« Monsieur le préfet,

» Le conseil municipal de Montpellier vient d'émettre le vœu de substituer des instituteurs laïques aux Frères de la doctrine chrétienne, directeurs de l'école communale de la rue Basse.

» Nous, soussignées, filles du peuple et mères des élèves de ladite école, nous venons vous prier, monsieur le préfet, de refuser votre sanction au vœu du conseil municipal et d'accueillir le vœu des mères.

» Et notre vœu le plus ardent et le plus inébranlable, c'est que les Frères demeurent les maîtres de nos enfants.

» Plus intéressées que MM. les membres du conseil municipal à la bonne éducation de nos fils, revêtus d'un droit plus sacré que leur volonté, nous déclarons que nous ne voulons pour eux d'autres instituteurs que les chers Frères, et nous vous conjurons, monsieur le préfet, d'écouter le cri du cœur des mères et de nous accorder la protection de votre autorité. »

On lit dans *la France* :

Si nous en jugeons par les lettres que nous recevons, un grand nombre d'ouvriers, à Paris, auraient adopté le programme que nous allons résumer :

Egale liberté d'association et de réunion pour tous sans distinction, entre ecclésiastiques et laïques ;

Enseignement libre, mais service obligatoire sans autres exceptions que les non-valides et les fils aînés ou uniques de veuves.

Le gouverneur de Paris s'est rendu à Vincennes, en compagnie des officiers d'état-major, pour visiter le terrain sur lequel doit être passée, le 1^{er} juin, la grande revue annuelle qui avait lieu à Longchamps les années précédentes.

C'est cette année que doit être faite, à cette occasion, la distribution des drapeaux et des étendards. Les régiments qui seront passés en revue seront, à cette occasion, d'ailleurs plus nombreux.

Le général Aymard a choisi, par tous ces motifs, pour l'emplacement des troupes, l'endroit connu sous le nom de *Croix de Malte*. Le terrain offre cet avantage immense de pouvoir placer sur une même ligne, en bataille, tous les régiments qui doivent assister à cette fête militaire.

Un regrettable incident vient de se passer à l'école normale de gymnastique de Joinville-le-Pont, près de Paris.

Une centaine de caporaux et de soldats détachés à cette école ont quitté mardi le camp de Saint-Maur et ont manqué à tous les exercices de la journée. Ils ne sont rentrés que dans la soirée pour l'appel.

Cet acte d'indiscipline paraît être le résultat d'un mécontentement produit par suite de la fréquence des distributions de biscuit. Les sous-officiers et les caporaux de cette école se seraient plaints de ce que cet aliment est trop peu nutritif, en raison des fatigues que leur causent les exercices de force et d'adresse qu'ils sont obligés de faire.

Une enquête est ouverte.

Conformément au rapport de l'expert judiciaire, le Tribunal civil de Marseille a condamné la ville de Marseille à payer à la Société civile de l'école libre de Saint-Ignace, la somme de 394 francs de dommages-intérêts, pour les dégâts causés à la porte de l'immeuble du cercle religieux de la Mission de France, dans la soirée du 28 juin 1878.

Le marquis de Salisbury a prononcé à la Chambre des lords un grand discours, dans lequel il a établi où en est maintenant l'exécution du traité de Berlin. Ce discours est d'un caractère fort optimiste. Le ministre des affaires étrangères a passé en revue toutes les parties de l'empire ottoman dont s'est occupé le traité de Berlin, et partout il a trouvé que le traité était exécuté ou en cours d'exécution.

L'évacuation de la Roumélie-Orientale et de la Bulgarie par les troupes russes a commencé le 3 mai, conformément aux stipulations du traité de Berlin.

On annonce que le czar adressera incessamment à son armée et à la population bulgare une proclamation félicitant la première de son excellente attitude pendant l'occupation, et engageant la seconde à faire preuve de sagesse et de conciliation, la Russie se retirant du territoire bulgare pour n'y plus revenir jamais.

ÉVASION A LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Une correspondance de Brisbane (Queensland), en date du 8 mars, nous apporte des détails sur l'évasion de déportés français déjà annoncée par le télégraphe :

« Pour la deuxième fois, la ville de Brisbane vient d'être mise en émoi par l'arrivée inopinée d'évadés français venant de la Nouvelle-Calédonie. Ils sont au nombre de onze et se sont évadés de Tirimba (Nouvelle Calédonie) le 15 février dernier. Après une traversée de seize jours dans un canot appartenant au gouvernement, parfaitement gréé et voilé avec des provisions suffisantes, ils ont atteint notre rivage. A leur arrivée, la foule, fort intriguée, s'est portée en masse à leur rencontre.

« Aussitôt après leur débarquement, les curieux ont ouvert une souscription pour subvenir à leurs premiers besoins.

« Le consul français fut prévenu. Quoique très surpris, il n'a pu et ne pouvait rien faire dans la circonstance, ses hommes étant parfaitement libres sur le territoire australien.

« Un de ces condamnés, ancien maître d'école, était porteur d'une boussole. La quête faite en leur faveur était d'ailleurs absolument inutile, car leur première occupation, une fois à terre, fut de faire changer chez des changeurs des pièces d'or françaises, dont ils étaient munis, contre de la monnaie anglaise, puis de s'équiper et d'acheter des vêtements à la dernière mode de Sydney.

« Dans leur traversée ils ont rencontré une goëlette anglaise qui leur a donné quelques provisions.

« A leur départ de Calédonie, ils sont restés un jour et demi en vue de la terre ; mais rien n'est venu, malgré leur crainte, les déranger dans leur intrépide projet. Leur évasion était préméditée depuis trois mois déjà. On s'explique difficilement la réussite d'un pareil complot, fait par onze hommes, et la possibilité de se procurer, dans un port militaire, canot, vivres, voile, etc.

« Après deux jours de séjour à Brisbane, ils se sont séparés pour prendre différentes directions dans l'intérieur de la colonie.

« La police anglaise leur laisse toute liberté d'aller et de venir, mais elle a néanmoins l'œil sur eux. »

On a conduit à Montreuil-sous-Bois, Abadie, Gilles et Claude, pour procéder aux confrontations relatives à l'assassinat de la femme Basengeaud et au vol commis dans le lavoir de M. Jumier. On avait également amené Farigoul et Charton, inculpés de complicité. Ils ont expliqué la manière dont les crimes avaient été exécutés. Lorsque les confrontations relatives au vol ont été terminées, Farigoul, et Charton, ont été reconduits à la Roquette, tandis que Abadie, Gilles et Claude étaient emmenés, ruelle des Roulettes, à la maison Basengeaud. Claude est le troisième individu qui se trouve incriminé dans cette affaire.

En effet, il est à peu près démontré que la veille du crime, alors que pour les assassins, leur intention de tuer la femme Basengeaud était bien arrêtée, et que c'était dans ce but qu'ils avaient pénétré dans la maison, Claude faisait le guet à la porte. On sait que le crime ne fut pas consommé à ce moment, parce qu'il y avait

MINISTÈRE DES POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

Direction du Lot.

Un bureau de poste est créé à Saint-Matré, et sera mis en activité à partir du 16 mai courant.

Les communes du Boulv, de Fargues et de Saux, actuellement desservies par le bureau de Montcuq, seront rattachées à celui de Saint-Matré.

DANGER DES TIMBRES-POSTE.

Beaucoup de personnes ayant à se servir de timbres-poste emploient leur langue à humecter le revers gommé pour pouvoir le fixer sur les lettres à affranchir. Cette méthode n'est pas sans danger, car, outre que l'on ne sait pas toujours par quelles mains plus ou moins propres a pu passer le timbre-poste, il a pu être déposé sur des substances vénéneuses, ce qui peut occasionner des suites graves.

La Science médicale raconte, à l'appui de ce que nous disons, qu'une jeune fille qui habite sur la frontière belge ayant apposé sa langue sur un timbre-poste qu'on lui avait envoyé dans une lettre à laquelle on la pria de répondre, a été très malade. Les muqueuses qui tapissent l'intérieur de la cavité buccale s'enflammèrent et des désordres graves se produisirent dans toute la région.

Cette jeune fille est encore dans un état inquiétant, et l'autorité judiciaire a dû ouvrir une enquête pour savoir si le timbre-poste, causant tant de mal, n'a pas été préparé dans une intention noisible par une main criminelle.

Sans vouloir supposer que la malveillance puisse s'emparer de ce nouveau procédé de mal faire, nous pensons qu'à tout hasard il est prudent de ne pas se servir de la langue pour humecter les timbres-poste.

ACADÉMIE DE TOULOUSE.

Lycée de Cahors.

Mathématiques élémentaires.

Mathématiques. — 1^{er} Delfour; 2^e Soulié.

Mathématiques préparatoires.

Narration française. — 1^{er} Taillade; 2^e Crayssac.

Rhétorique.

Discours latin. — 1^{er} Delpech; 2^e Lépine.

Seconde.

Narration française. — 1^{er} Rossignol; 2^e Gatorze.

Troisième.

Thème latin — 1^{er} Bariéty; 2^e Grenat.

Quatrième.

Version latine. 1^{er} Bénech, Elope; 2^e Bergon.

Cinquième.

id. 1^{er} Arbouys; 2^e Mercié, M.

Sixième.

id. 1^{er} Bénech, W.; 2^e Gaston.

Septième.

Thème latin. — 1^{er} Ganiayré; 2^e Combes.

Huitième.

id. — 1^{er} Bénech, Ernest; 2^e Manhiabal.

CLASSE PRIMAIRE. (1^{re} division.)

Calcul. — 1^{er} Breil; 2^e Gratacap, Marc.

2^e division.

id. — 1^{er} Mendaille; 2^e Bécays.

3^e division.

id. — 1^{er} Boyé; 2^e Palame, G.

4^e division.

id. — 1^{er} Moutier; 2^e Salomon.

Enseignement secondaire spécial.

2^e année.

Mathématiques. — 1^{er} Bouloumié; 2^e Pagès.

1^{re} année.

id. — 1^{er} Labro; 2^e Combebias.

(Année préparatoire).

Calcul. — 1^{er} Bucamp; 2^e Simonis.

Le Proviseur,

VASTICAR.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 3 au 10 Mai

Naissances.

Bénezet, Félix, rue de la Mairie.

Delso, Victor, rue des Elus.

Leonard, Marie, à Labarre.

Raynal, Hélène, à Merle.

Couderc, Louis, rue Brives.

Moussié, Frédéric, rue du Four Ste-Barbe.

Dronilles, Marcelle, rue Henri IV,

Mariages.

Malaret, Louis, et Bousquet, Louis.

Magnani, Jean, et Soulacroix, Louise.

Chaudrat, Michel, et Barthélemy Jeanne.

Décès.

Malvidet, Marie, 69 ans, Saint-Georges.

Lieutard, Marie, 8 jours, à Labarre.

Deltheil, Marguerite, 3 ans, rue du Château.

Bénezet, Michel, 74 ans, aux Junies

CALENDRIER DU LOT. — Mai.

DATE	JOURS	SAINTS	FOIRES
11	Diman.	s François.	Thémines, Fajoles.
12	Lundi.	ss Nérée et A.	Albas, Castelnaud, Bretenoux, Camiac, St-Simon, Caniac, Cressensac, St-Sozy.
13	Mardi.	s Stanislas.	Cornac, Felzins, Lavercantière, Prouilhac.
14	Mercr.	Sacerdos.	Lhôpital, Montcabrier, Gréolou, Isseps.
15	Jeudi.	s Isodore.	Boulevé, Lascabanes, Eigeac, Issendolus, Rudelles, Gramat, Milhac.
16	Vend.	s Fépomucène.	Prayssac, Souillac.
17	Samedi.	s Pascal.	Montdourmer, Assier, Sousceyrac, Vayrac.

Lunaisons du mois de Mai.
 P. L. le 6, à 5 h. 34 du matin.
 D. Q. le 13, à 2 h. 45 du matin.
 N. L. le 21, à 6 h. du matin.
 P. Q. le 28, à 11 h. 46 du soir.
 Les jours croissent de 1 h. 43 m.

Pour la chronique locale, A. Layout.

BULLETIN AGRICOLE

Les nouvelles de Paris annoncent un refroidissement considérable dans la température. Le thermomètre est descendu, pendant plusieurs nuits, au-dessous de zéro.

On écrit de différentes parts que la neige est tombée à gros flocons dans l'est et dans le nord. A Metz notamment, les habitants, qui ne se rappellent pas avoir jamais vu pareil phénomène au mois de mai, ont été d'autant plus surpris en se réveillant de voir leurs toits tout blancs de neige qu'ils ont passé presque sans transition d'une journée d'été à une journée d'hiver.

Si ce temps lamentable continue, il est à craindre que les blés semés en automne ne soient complètement perdus, sur un grand nombre de points dans le nord de la France.

A Cahors temps froid. Pluies à peu près continues.

Orléans (Loiret).

Les mauvais temps persistent et compromettent de plus en plus les récoltes; le retour du beau temps les améliorerait beaucoup.

Saint-Quentin (Aisne).

La plaine n'est pas belle, mais le temps doux pourrait bientôt tout réparer.

Sézanne (Marne).

Le temps est toujours très froid; s'il ne change pas, notre récolte sera bien compromise. Toutes les récoltes en terre souffrent beaucoup.

Soissons (Aisne).

On se plaint beaucoup de la continuité des pluies et surtout du temps froid.

On lit dans l'Avenir de la Dordogne :

Voici, sur l'état général des récoltes dans la Dordogne, des renseignements très précis qui nous semblent de nature à intéresser vivement nos lecteurs. Les semailles, dans notre département, ont été fort retardées par les pluies torrentielles que nous avons eu à subir : sauf dans quelques terrains légers de la plaine, elles sont à peine commencées. On plante en ce moment les pommes de terre et l'on va s'occuper de semer les betteraves. Les vignes commencent à pousser et leurs bourgeons sont vigoureux; elles ont toutes, ou à peu près, reçu un premier travail, mais la seconde façon sera un peu difficile dans les terres fortes. Les prairies naturelles donneront de bons fourrages et abondants, quoique dans les parties marécageuses les herbes soient un peu mêlées de jonc. Quant aux prairies artificielles, les trèfles, semés dans de mauvaises conditions, ont un peu souffert et ont été dévorés par les limaces. Pour combler le déficit qui pourrait se produire, les cultivateurs devront, dès le commencement de l'automne, semer des fourrages verts, jarosses, seigle vert, trèfle incarnat, etc. etc. En somme, pour peu que la température se maintienne au beau, on peut compter sur une bonne récolte moyenne.

Vins.

Nantes (Loire-Inférieure), 4 mai.

Vins du pays. — Nos cours sont plus fermes et légèrement en hausse par suite de la température anormale qui règne en ce moment. Les achats sont difficiles et les détenteurs commencent à s'inquiéter très sérieusement. On achète encore, mais avec peine, des muscadets de 1878 de 60 à 65 fr., et 1877 de 70 à 75

fr., les gros plants qualité courante de 30 à 31 fr., les qualités supérieures suivant mérite. Les vins de 1877 deviennent rares de 40 à 45 francs.

Les vignes de la Gironde sont le pied dans l'eau par suite du temps pluvieux, et les bourgeons ont une bien triste apparence.

Nancy (Meurthe-et-Moselle), 4 mai.

Les vigneron de la région en présence d'un retard de la végétation se montrent un peu plus exigeants, cependant les demandes sont bien limitées.

Nous pouvons dire que les cours sont presque nominaux à 20 fr. pour le Tulois, à 26 fr. pour Thiaucourt, 24 pour Pagny, environs de Nancy 19 à 20, Chaligoy, Maron, Pelligoy 18 à 19; sous les côtes sur seille, 20 à 21.

En pays séparé, 34 à 36 fr., choix; Vic, Gerbecourt, 35 à 38 fr.

DERNIÈRES NOUVELLES

On lit dans le numéro de la France, d'hier soir, qui nous arrive à l'instant :

Un journal du matin annonce la mort du jeune prince Napoléon-Eugène, que ses partisans persistent à nommer « le prince impérial ». Le fils de Napoléon III, qui a demandé à suivre les opérations des Anglais contre les Zoulous, aurait succombé à la dysenterie, disent les uns, à la fièvre jaune, disent les autres.

Tout ce bruit provient d'une dépêche que nous avons insérée nous-mêmes hier, dans notre Bulletin de l'étranger, et qui annonçait, d'après le correspondant d'un journal anglais, que le prince était malade de la fièvre, à Port-Natal.

Aucune autre nouvelle n'a été reçue depuis hier, ni en France, ni en Angleterre.

Ceux qui colportent la prétendue information, n'ont aucune dépêche à montrer.

Ce sont là, il est permis de le croire, des bruits sans aucun fondement.

Bornons-nous à dire et à répéter que rien, absolument rien, à l'heure où nous écrivons, ne donne le moindre fondement à cette prétendue nouvelle.

Bourse de Paris

Cours du 10 Mai

Rents 3 p. %	79 40
— 3 p. % amortissable	81 60
— 4 1/2 p. %	110 50
— 5 p. %	113 60

AUDOUARD

EX-PROFESSEUR DE PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES.

A PARIS

CHIRURGIEN-DENTISTE DU LYCÉE DE CAHORS
 Sera à Cahors, du 1^{er} au 5 de chaque mois, Boulevard Nord, maison SOULIE.

Dents et Dentiers récemment perfectionnés, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les Dents naturelles, et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé (garantis 10 ans).

Guérison des maladies des Dents et des Gencives.

Traitement spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, suppression du tartre, métallisations, aurifications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire pratiquées d'après le système américain.

L'EAU de LÉCHELLE, hémostatique, est ordonnée contre les crachements de sang, les hémorragies utérines et intestinales, les pertes, la dysenterie, etc. Dépôt dans toutes les Pharmacies.

Le VIN de GILBERT SÉGUIN, fortifiant et fébrifuge, est recommandé depuis plus de 60 ans, comme étant la plus efficace des préparations de Quinquina, dans les convalescences, pertes d'appétit, digestions difficiles, appauvrissements de sang, fièvres, etc. Exiger la signature G. Séguin, Paris, 378, rue Saint-Honoré.

La Souscription aux Actions

de la POPULAIRE sera irrévocablement close pour Paris, le Lundi, 12 courant et le 15 pour les départements Chez M. Dar-despinne, Banquier, 17, rue du Faubourg Montmartre, Paris.

du monde dans le délit; le lendemain, Claude ne rejoignit pas ses complices.

Tous trois, du reste, ont renouvelé leurs aveux.

En résumé Abadie, Gilles, Claude, Farigoul et Charton sont inculpés du vol commis chez M. Jomier; Abadie et Gilles, d'assassinat commis sur la femme Basengeaud; Claude ne serait inculpé que de la tentative d'assassinat dont l'exécution n'a pu avoir lieu au moment où il a prêté son assistance.

CHRONIQUE LOCALE

M. Gerrier, médecin inspecteur, est chargé de l'inspection médicale du 2^e arrondissement comprenant le 17^e corps d'armée.

La nouvelle de la création d'une quatrième Ecole d'Arts et Métiers, à Périgueux, a produit une pénible impression dans notre ville. On y voit la triste conséquence de l'abandon dans lequel l'Empire nous a laissés. Cahors n'est encore qu'une impasse à laquelle on aboutit par son seul chemin de fer. Tous les débouchés lui sont fermés au Nord, à l'Ouest et à l'Est. Et cependant on n'hésite pas à reconnaître que Cahors était bien mieux placé que Périgueux pour être le siège de la quatrième Ecole d'Arts et Métiers, dont les élèves se recruteront dans les départements suivants aux termes de la loi en préparation : Charente-Inférieure, Charente, Haute-Vienne, Creuse, Puy-de-Dôme, Cantal, Corrèze, Dordogne, Lot, Aveyron, Tarn-et-Garonne, Tarn, Haute-Garonne, Ariège, Hautes et Basses-Pyrénées, Gers, Landes et Gironde.

C'est au milieu de ces départements que Cahors se trouve situé, tandis que Périgueux est à l'une des extrémités.

Nous apprenons avec plaisir que M. Pech, l'excellent professeur de septième du Lycée de Cahors, vient d'être élevé à la deuxième classe de son emploi.

M. Malinowski a fait hier, à la mairie, devant un public nombreux, une Conférence très intéressante sur l'Université de Cahors. Nous nous proposons de publier, au moins dans ses parties essentielles, cette Conférence qui fait revivre, en traits saisissants, une des plus brillantes époques de notre histoire locale.

On nous annonce que M. Delpech, professeur au Lycée de Cahors, fera le 15 mai, à Luzech, dans la salle de la Mairie, une Conférence publique sur le conventionnel Joseph Lakanal, organisateur des écoles primaires.

Un éditeur de Cartes géographiques de la Capitale, propose aux Instituteurs et aux Institutrices du département du Lot la carte muette de chaque canton du département au prix de 10 centimes l'exemplaire.

Ces cartes seront dressées de manière à ce que en les découpant aux configurations indiquées on puisse les ajouter ensemble et en former une carte murale de tout le département.

MM. les Instituteurs et Mmes les Institutrices sont priés de vouloir faire connaître dans le plus bref délai possible au secrétariat de l'Inspection académique le nombre d'exemplaires de leur canton d'abord et puis des autres cantons pour lesquels ils désirent souscrire.

Avis sera donné, par le Bulletin, de l'envoi de ces cartes et du lieu de leur dépôt.

Une remise sera faite suivant l'importance de la commande.

L'inspection et le classement des chevaux et juments, mulets et mules, susceptibles d'être requis pour le service de l'armée, auront lieu cette année du 15 mai au 13 juin.

Il ne sera pas fait de classement de voitures attelées, cette opération ayant eu lieu l'an dernier, et ne devant être renouvelée que tous les trois ans, aux termes de la loi du 3 juillet 1877. Mais les attelages restent soumis au classement annuel.

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil Littéraire et Illustré

paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte, gravures inédites, et un morceau de musique; formant deux beaux volumes chaque année.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 francs. — Six mois, 4 francs.

Et pour tous les pays faisant partie de l'union postale : Un an 8 fr. 50. Six mois, 4 fr. 25. Par un mandat sur la poste, adressé à l'Administrateur.

Le *Journal du Dimanche* commence sa vingt-troisième année. La collaboration de plus grands écrivains contemporains et les dessins de meilleurs artistes en font toujours le recueil placé au premier rang des publications illustrées.

Chaque Numéro contient la matière d'un demi-volume de librairie.

Trente-neuf volumes sont en vente

Le volume broché, pour Paris..... 3 fr.

id. par la poste..... 4 fr.

BUREAUX : Place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

COMPLÉMENT FACULTATIF DU MUSÉE DES FAMILLES

MODES VRAIES TRAVAIL EN FAMILLE

Journal mensuel, le seul journal qui donne aujourd'hui des explications de petits ouvrages et travaux à l'aiguille. Patrons, Modèles, Broderies, Crochet, Tapisseries colorées, Tricot, Ouvrages nouveaux, Musique, Chiffres des abonnés en Broderie. — Paris, 7 francs par an; Départements franco, 8 fr. 50 avec le *MUSÉE*, 13 francs et 16 francs. On s'abonne au *Journal du Lot*.

Bureau : 29 rue Saint-Roch, Paris.

MUSÉE DES FAMILLES

Une livraison par mois avec dix à quinze magnifiques gravures inédites : un splendide volume par an. NOUVELLES, HISTOIRES, SCIENCES, VOYAGES, BEAUX-ARTS, ACTUALITÉS. Moralité irréprochable. Texte par A. Genevay, H. de la Blanchère, Bertoud, Comettant, Deslys, Etienne Marcel, Chalmel, Paul Cellières, R. de Navery, Verne, etc. Illustration, par A. de Bar, Bertall, Doré, Foulquier, Gavarni, Johannot, Lix, H. Scott, C. Gilbert, Kauffmann, Morin, etc. — Le volume de 1878 (45^e année de la collection) est en vente.

Collection : les 30 premiers volumes, chacun, 4 francs, port en sus; les volumes suivants, 31 à 42, Paris, 6 francs, et 7 fr. 50. Les volumes 43 à 45, 7 francs; Départements, 8 fr. 50 franco.

ENVOI D'UN NUMÉRO SPÉCIMEN CONTRE 50 CENTIMES EN TIMBRES-POSTE.

BULLETIN DES HALLES

FONDÉ EN 1846

JOURNAL QUOTIDIEN, PUBLIÉ LE SOIR APRÈS LA BOURSE DE PARIS

BUREAUX : 29, Rue de Viarmes, 29, — PARIS

Cote officielle et cours commerciaux de Paris; dépêches télégraphiques et correspondances particulières des principaux marchés français et étrangers. Dépêches chaque jour de Lille, Berlin, Stettin, Hambourg, etc.; dépêches chaque semaine de Cette, Béziers, Pézenas, etc. Revue de la semaine chaque samedi.

Farines, Grains, Huiles, Pétroles, Alcools, vins, Sucres, Mielasses, Suifs, Fourrages, Bestiaux, Viandes, Beurres, Œufs, Fromages.

TARIF D'ABONNEMENT POUR LA FRANCE :

Edition (A), 7 numéros par semaine.....	36 fr.	20 fr.	11 fr.
— (B), 3 — — — — —	28 —	15 —	8 —
— (C), 2 — — — — —	20 —	11 —	6 —
— (D), 1 — — — — —	12 —	7 —	4 —

Envoi gratis pendant huit jours à titre d'essai.

Pour s'abonner, envoyer mandat-poste ou valeur sur Paris, au Directeur, 29, rue de Viarmes.

PIANOS ET HARMONIUMS

DES MEILLEURS FACTEURS

MUSIQUE ET INSTRUMENTS

GODINAUD, FILS

A CAHORS (Lot), Maison de la Poste.

HARMONIUMS. PIANOS OBLIQUES.

Accord et réparation. — Vente, échange et location.

TABLEAU DES DISTANCES

Nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour

De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811

PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Laytou, rue Valentré, à Cahors.

Baisse de Prix

FAUCHEUSES

600 fr.

MOISSONNEUSES

925 fr.

Râteaux à cheval. Faucuses. Presses à foin.

Chargeurs de foin. Fourches américaines. Etc., etc.

Envoi du Catalogue sur demande.

Envoi du Catalogue sur demande.

TH. PILTER

PARIS, 24, Rue Alibert, PARIS
Dépôt chez M. Julhia, à Cahors.

A VENDRE Une Machine

A Vapeur Locomobile, d'occasion

De la force de 4 chevaux, servant à battre les blés, fonctionnant très-bien et fabriquée par un des meilleurs constructeurs.

Pour tout renseignement, s'adresser à M. COURTÉJOU, forgeron à Souillaguet, par Gourdon.

Demande d'Agents.

Une ancienne maison de fabrication demande dans tous les pays des agents pour la vente d'articles indispensables qui ont obtenu la Médaille d'Argent à l'Exposition Universelle de Paris. Les personnes des deux sexes de toutes conditions pourront accepter l'agence et se créer un fort revenu dans leurs loisirs seulement. S'adresser franco au Directeur de l'Alliance à Chaux-de-Fonds (Suisse). L'affranchissement pour la Suisse est de 0.25 centimes.

LA GAZETTE DE PARIS
Le plus grand des Journaux financiers
HUITIÈME ANNÉE
Paraît tous les Dimanches.

PAR AN **4 FRANCS**

Sommaire politique et financier — Études sur les questions du jour — Renseignements détaillés sur toutes les valeurs françaises et étrangères : Chemins de fer, Tramways, Assurances, Banques agricoles et de navigation, Charbonnages, Mines, Gaz, Métallurgie, Voitures, Salines, etc. — Compte rendu des Assemblées d'actionnaires et d'obligataires — Arbitrages avantageux — Conseils particuliers par correspondance — Échéance des Coupons et leur prix exact — Vérification des listes de tirages — Collection des anciens tirages — Cours officiels de toutes les valeurs cotées ou non cotées.

ABONNEMENTS D'ESSAI
2 F^{rs} LA PREMIÈRE ANNÉE

Prime Gratuite
LE BULLETIN AUTHENTIQUE
des Tirages Financiers et des Valeurs à lots
PARAISANT TOUTS LES 15 JOURS.
Document inédit, renfermant des indications qu'on ne trouve dans aucun journal financier.

ENVOYER MANDAT-POSTE OU TIMBRES-POSTE
59, Rue Taibout — Paris.

LA GAZETTE DE PARIS a réuni dans son hôtel de la rue Taibout, 59, tous les services financiers utiles aux rentiers et capitalistes.

PHILODERME INDIEN
Une lotion matin et soir guérit en un mois
FEUX DU VISAGE BOUTONS, ACNÉ
Lyon, Pharm. MAZADE & DALOZ
ET DANS LES PRINCIPALES PHARMACIES

POUDRE MAZADE & DALOZ
44, rue d'ALGERIE, LYON
La seule infailible pour détruire les

CAFARDS
S'emploie avec des pommes de terre cuites, du sucre et de l'eau
Vente chez M. les Pharm., drogues et épiciers.

Dépôt à Cahors, Vinet, druggiste.

5^e MONTRE ronde, étanche, montre plate à cylindre, 10^e. — Remontoirs simili-OR, garantis 2 ans 44 fr. — Montres tout argent à 8 rubis gar. 3 ans, 48 et tout OR, 48 etc. Env. p. du tarif. S'adr. à G. Tribaudan P à Besançon (Doubs)

20^e MONTRE à Remontoir et misé à l'heure mécanique, en très beau métal doré ou nickelé. La même tout ARGENT 25 fr. ou tout OR 75 fr. — Envoi 2^e av. gar. de 2 ans et tarif général. — S'adr. à G. Tribaudan P à Besançon (Doubs)

PILULES laxatives de DITTEN
PHARMACIEN DE L'HOPITAL ROYAL DE CHRISTIANIA
Guérison radicale de la Constipation, Migraine, Gastralgie, Fièvre, Insomnie, en rétablissant le cours régulier des fonctions naturelles, sans douleurs. Dispensent de l'emploi de tout purgatif.
2 fr. la boîte dans toutes les Pharmacies.
PAR POSTE, PHARMACIE RUE DE BELLEVILLE, 167, PARIS

GUERRE
AUX AFFECTIONS NERVEUSES
GUÉRISON IMMÉDIATE & ASSURÉE
en faisant usage constant de la

Plus de névralgies

ELECTRO BAGUE VOLTAÏQUE
BREVETÉ
S. G. D. G.
ANTI-RHUMATISMALE

Plus de maux de tête

C'est la
PILE ELECTRIQUE PRATIQUE
mise à la portée de tout le monde

A Cahors, chez M. Mandelli, frères, bijou-
tier-opticien, boulevard Nord.

Pharmacie Centrale de Cahors
ESCROUZAILLES
PHARMACIEN
Successeur de F. VINEL

Successeur de M. Vinet, et voulant continuer les traditions de l'ancien et regretté Maître de la **Pharmacie Centrale**, j'ai l'honneur de prévenir le Public que je ferai tous mes efforts pour conserver et augmenter la confiance de la clientèle de la Maison. Ancien élève de M. FILHOL, professeur de chimie et Directeur de l'Ecole de Médecine et de Pharmacie de Toulouse, je viens me recommander à mes clients par la conscience que j'ai de ma profession, l'attention que je porterai dans mes préparations pharmaceutiques et le prix modéré de mes produits.

On trouvera à la **Pharmacie centrale**, le dépôt de toutes les spécialités françaises et étrangères l'Elixir vermifuge, le sirop et pastilles des Chantres de F. VINEL, les Thés et Chocolat variés. — Les Bandages, Bas à varice sur mesure, Ceintures, ventrières, Irrigateurs, Clys-pompes, Biberons, articles d'allaitement. Bout de sein, etc., etc. Les produits chimiques pour la photographie et l'industrie.

Outre ces articles, on trouvera encore à la Pharmacie Vinet, divers produits composés par le successeur, qu'il livrera au public avec la garantie de son nom. Tels sont : le Sirop pectoral contre les rhumes récents et anciens, l'Extrait fluide des 3 quinquinas pour préparer soi-même instantanément 1 litre de vin de quinquina; la Liqueur concentrée de goudron préparée par un procédé mécanique tout nouveau, employée avec succès, dans les maladies des voies urinaires et respiratoires; l'injection végétale, guérison assurée des maladies secrètes après 8 ou 10 jours de soins; diverses Eaux de toilette possédant des propriétés hygiéniques incontestables; un Composé chimique contre les tâches de rousseur et les boutons de la figure; l'eau chimique contre la chute des cheveux; le liniment à la glycérine contre les gèçures et les fissures de la peau; Eau de quinine, Eau de Cologne supérieure, Eau de Boto, Vinaigre de toilette, etc., etc.

AVIS
Aux Pharmaciens, Droguistes, Photographes,
CHIMISTES, etc., etc.

Eau distillée
15 c. le litre

A l'Imprimerie A. LAYTOU, rue Valentré.

DOUCEDE,
Marchand TAILLEUR, RUE DE LA LIBERTÉ,
à Cahors.

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai pris la suite des affaires de M. FOISSAC, comme marchand tailleur et que je m'efforcerais de mériter votre confiance par les soins que j'apporterai aux commandes que vous voudrez bien me confier.

Je me recommande spécialement pour la solidité, l'élégance, la bonne qualité et la modicité de mes prix.

DOUCEDE, marchand tailleur.

UN FRANC PAR AN.
1 FRANC par AN
Le Moniteur
des
Valeurs à Lots
52 NUMÉROS

PARAISANT TOUTS LES DIMANCHES

Le seul journal financier qui publie la liste officielle des tirages de toutes les Valeurs françaises et étrangères. LE PLUS COMPLET (16 pages de texte) LE MEILLEUR RENSEIGNÉ une caserne financière, par le Baron LOUIS; une Revue de toutes les Valeurs; les Arbitrages avantageux; le Prix exact des Coupons; tous les Tirages sans exception; des documents inédits; la cote officielle de la Banque et de la Bourse.

On s'abonne à Paris : 12, rue de Londres.

NOTA.—Le prix de l'abonnement peut être envoyé en timbres-poste ou en mandat.

CRÉDIT LITTÉRAIRE
J. GIRMA
boulevard Nord, à Cahors.

On peut se procurer à cette Librairie des ouvrages choisis sur les Catalogues généraux de tous les bons éditeurs, comprenant : Sciences, Littérature, Droit, Médecine, Théologie, Dictionnaires, Encyclopédies, etc., etc., aux conditions avantageuses qui suivent :

100 fr. de livres.....	5 fr. par mois
200 — — — — —	40 — — — — —
300 — — — — —	45 — — — — —
400 — — — — —	20 — — — — —

Mêmes conditions pour toutes les œuvres musicales. ACHAT DE BIBLIOTHÈQUES. — ECHANGE DE VIEUX LIVRES.

NOTA. — Outre les avantages de vente signalés ci-dessus, il sera donné gratuitement pour chaque 100 francs d'ouvrages choisis, un volume du journal *ILLUSTRATION* dont le prix est de 18 fr.